

BARÈME DE PARTICIPATION DES FAMILLES (TAUX D'EFFORT) PRESTATIONS ENFANCE, JEUNESSE-FAMILLE ET SPORT

APPLIQUÉ À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023*

PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT				TARIFS		
	Composition de la famille						
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	Plancher	Plafond	Extérieur
Restauration scolaire	0,112%	0,101%	0,091%	0,082%	1,00€	7,62€	9,15€
Restauration scolaire PAI (55% du tarif normal)					0,55€	4,19	5,03€
Garderie du matin	0,037%	0,034%	0,031%	0,027%	0,53€	2,15€	2,58€
Accueil du soir en maternelle	0,061%	0,056%	0,050%	0,045%	0,83€	3,44€	4,14€
Accueil du soir en élémentaire	0,048%	0,044%	0,040%	0,036%	0,67€	3,11€	3,73€
Accueil de loisirs mercredi matin (sans repas)	0,162%	0,147%	0,133%	0,119%	2,32€	10,61€	12,73€
Accueil de loisirs mercredi repas + après-midi (1)	0,277%	0,252%	0,27%	0,204%	3,97€	18,13€	21,76€
Accueil de loisirs mercredi repas + après-midi PAI (70% du tarif normal) (1)					2,78€	12,69€	14,24€
Accueil de loisirs journée mercredi et vacances	0,414%	0,376%	0,339%	0,305%	5,64€	28,18€	33,82€
Accueil de loisirs journée mercredi et vacances PAI (80% du tarif normal)					4,52€	22,54€	27,06€
Stage enfants élémentaire (sportif, de loisirs) – (tarif par jour)	0,508%	0,462%	0,416%	0,374	6,30€	34,65€	41,58€
Stage enfants collèges – (tarif par jour)	0,678%	0,616%	0,554%	0,499%	8,40€	46,20€	55,44€
Séjours avec nuitée – (tarif par jour)	0,89%	0,81%	0,73%	0,65%	12,12€	60,59€	72,70€
École des Sports – inscription septembre	3,542%	3,22%	2,898%	2,608%	80,33€	241,50€	289,80€
École des Sports – inscription janvier					53,55€	160,97€	193,20€
Stage ou activité encadré par un intervenant spécialisé (artistique, culturel, sportif...) <i>Tarif par personne et par séance (1/2 journée)</i>	0,128%	0,115%	0,103%	0,093%	1,70€	8,50€	10,20€
Stage de soutien scolaire <i>Tarif par personne et par séance (1/2 journée)</i>	0,09%	0,08%	0,072%	0,065%	1,20€	6,00€	7,20€
Atelier trimestriel avec intervenant spécialisé <i>Par participant mineur (2)</i>	1,04%	0,94%	0,85%	0,77%	14,15€	70,70€	84,90€
Atelier trimestriel avec intervenant spécialisé <i>Par participant majeur (2)</i>	1,37%	1,23%	1,107%	1,00%	18,45€	90,20€	108,30€

- ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement
 - PAI = Projet d'Accueil Individualisé
 - Les tarifs extérieurs sont appliqués aux familles non domiciliées à Meudon excepté pour les communes de Chaville, Sèvres et Ville d'Avray
 - Une pénalité de 50% en sus du tarif habituel, plafonnée au coût de revient de la prestation, est appliquée en cas de non réservation dans les délais
- (1) Sur dérogation
(2) Les périodes trimestrielles sont définies chaque année en septembre en fonction des dates des vacances scolaires

Exemple :

Calcul du tarif « restauration » pour une famille composée de deux adultes et un enfant.

Revenu annuel de 44 400€, soit **3700€** de revenu mensuel x **0,112%** (taux d'effort) = **4,14€ pour un repas**

TAUX D'EFFORT DE LA PETITE ENFANCE

APPLIQUÉ À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023*

Structures d'accueil collectif	
1 enfant : 0,0619 %	2 enfants : 0,0516 %
3 enfants : 0,0413 %	4 à 7 enfants : 0,031 %
Pour 8 enfants et plus : 0,0206 %	

Crèche familiale municipale	
1 enfant : 0,0516 %	2 enfants : 0,0413 %
3 à 5 enfants : 0,031 %	6 enfants et plus : 0,0206 %

Le tarif plancher correspond à un revenu de 754,16€ par mois (revenus de l'année 2021)

Le tarif plafond correspond à un revenu de 8262,38€ par mois * (revenus de l'année 2021)

*Barème révisable chaque année